



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

INFORMATION IMPORTANTE : A la suite de la fusion absorption de AXA IM Select France dans BNP Paribas Asset Management Europe (BNPP AM Europe) en date du 31/12/2025 (ci-après « la Fusion »), nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une nouvelle approche en matière de durabilité. **Ce document s'applique aux portefeuilles d'investissement éligibles dont AXA IM Select France était la société de gestion en titre avant la Fusion. Il sera remplacé en temps voulu dans le cadre du développement de politiques communes.**

Pour toute information concernant l'application de cette politique à un fonds spécifique (y compris la méthodologie applicable), veuillez-vous référer à la documentation légale du produit concerné. Ces documents sont disponibles sur les pages des fonds correspondantes accessibles sur notre site internet.

AXA IM Select

Politique d'Investissement

Responsable

Janvier 2026

Contenu

1.	Champs d’application de la politique	3
2.	Objectif de cette politique.....	3
3.	Approche en termes d’Investissement Responsable	3
4.	Gouvernance de l’Investissement Responsable	4
	Ressources humaines dédiées à l’Investissement Responsable	4
	Schéma de l’organisation dédiée à l’Investissement Responsable	6
5.	Cadre de l’investissement durable – Cinq piliers.....	7
	Due Diligence ESG.....	8
	Exclusions ESG	9
	Actionnariat actif – Engagement et vote.....	10
	Produits durables.....	11
	Gouvernance et suivi	11
6.	Gestion des Risques ESG.....	12
	Surveillance des risques en matière d’investissement responsable	12
	Conformité Contrôle ESG.....	13
	Indicateurs ESG clés reportés aux instances de Direction.....	13
	Conflit d’intérêts.....	13
7.	Reporting ESG	13
	Rapport des Principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)	13
	Publication du rapport Article 29 relatif à la Loi française Energie Climat au niveau d’AXA IM Select France.....	14
8.	Annexe A : Documents	15
9.	Annexe B: Glossaire	15

1. Champs d'application de la politique

AXA IM Select est une business unit d'AXA Investment Managers (AXA IM) avec 32,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion et conseillés (au 31 décembre 2024). Créée en 2008, elle se concentre sur la gestion d'actifs et est donc impliquée dans la gestion d'OPC, la gestion de portefeuille, le conseil en investissement, la recherche de fonds et l'élaboration de solutions d'investissement retail. AXA IM Select se consacre à la recommandation de fonds et à l'élaboration de solutions retail multi-gestionnaires pour ses clients en Europe et en Asie.

Les références à « AXA IM Select » dans ce document - sauf indication contraire - se rapportent à Architas Multi-Manager Europe Limited (AMMEL) exerçant ses activités sous le nom de « AXA IM Select Ireland » en Irlande, AXA IM Select France en France, AXA IM Select Asia Limited à Hong Kong, AXA IM Select Belgium en Belgique et AXA IM Select UK *business unit* au Royaume-Uni ; la société mère et de contrôle ultime étant le Groupe BNP Paribas à compter du 1er juillet 2025. Avant le 1er juillet 2025, la société mère et de contrôle ultime était AXA SA (une société enregistrée en France). AXA IM Select France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025 qui totalise, à fin décembre 2024, 15,5 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

2. Objectif de cette politique

L'objectif de cette politique d'Investissement Responsable (IR) est d'articuler l'approche et les pratiques d'AXA IM Select en matière d'Investissement Responsable. La mise en œuvre de la politique d'Investissement Responsable s'inscrit dans le cadre des engagements et des valeurs d'AXA IM Select.

AXA IM Select est un gestionnaire d'actifs international qui a le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses actionnaires et des autres parties prenantes. En tant que membre du Groupe BNP Paribas depuis le 1^{er} juillet 2025, AXA IM Select poursuit l'objectif du groupe d'obtenir des rendements durables à long terme pour ses clients en plaçant le développement durable au cœur de sa stratégie et de sa philosophie d'investissement.

3. Approche en termes d'Investissement Responsable

AXA IM Select s'engage en faveur de l'investissement responsable car elle est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à moyen et long terme. AXA IM Select est dans une position unique pour influencer et orienter les capitaux et les financements vers des contributions positives à l'environnement et à la société, facilitant ainsi la transition vers une économie durable.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel de s'assurer que i) les fonds sélectionnés et gérés soient alignés avec cette vision dans leur processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et des opportunités ESG et ii) qu'AXA IM Select puisse influencer les sociétés de gestion dans lesquelles il investit dans leur trajectoire durable, afin qu'elles puissent à leur tour s'engager auprès des émetteurs investis.

Afin d'y parvenir, la stratégie responsable d'AXA IM Select est déclinée en cinq piliers : i) Due Diligence ESG ii) Exclusions ESG et iii) Implémentation SFDR iv) Actionnariat actif incluant le Vote v) Produits durables. La Gouvernance et le Suivi sont intégrés dans les cinq piliers.

Les principaux cadres, réglementations et labels externes qui influencent l'approche investissement responsable sont les suivants :

- UNPRI (United Nations Principles for Responsible Investment) dont AXA IM Select est signataire depuis 2018 obtenant un score de 4* et 5* dans les modules scorés, lors de la dernière évaluation.

- Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)
- Label ISR (Investissement Socialement Responsable)
- Label Greenfin

L'approche d'AXA IM Select en termes d'investissement responsable est résumée ici : [AXA IM Select France | Investissement responsable](#)

4. Gouvernance de l'Investissement Responsable

Ressources humaines dédiées à l'Investissement Responsable

Chez AXA IM Select, les équipes en charge de l'Investissement Responsable se composent à la fois de spécialistes à plein temps et de collaborateurs dont les fonctions incluent, parmi d'autres missions, des activités liées à l'Investissement Responsable. Deux des objectifs communs à toutes les fonctions est de travailler avec les équipes d'investissement pour intégrer les critères ESG dans leurs processus d'investissement et de collaborer avec les équipes chargées des produits pour intégrer l'ESG dans la conception des produits, la stratégie et la communication continue, y compris avec les clients. L'expérience pertinente des personnes dédiées comprend la stratégie et la gouvernance de l'Investissement Responsable, la recherche sur les fonds et l'ESG, l'analyse quantitative et qualitative, le positionnement des produits, en plus d'une expérience plus pertinente en matière d'Investissement Responsable.

Les rôles dédiés ou ayant une forte contribution à l'investissement responsable au sein d'AXA IM Select sont les suivants :

Équipe	Description
Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de l'Investissement Responsable (IR) - Correspondants IR, agissant en qualité d'<i>ESG champions</i>, un représentant par bureau AXA IM Select
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable ESG (<i>rôle partiellement dédié, également responsable de la proposition</i>) - ESG Proposition Manager (<i>rôle dédié</i>)
Performance et Reporting	Non dédié L'équipe est responsable de la revue et de la production des documents réglementaires périodiques
Conformité	Non dédié L'équipe contribue à fournir des conseils et évaluer la conformité aux questions réglementaires
Juridique	Non dédié L'équipe est responsable de la revue et de la production des documents réglementaires précontractuels
Risques	Non dédié L'équipe a pour objectif de contrôler et d'encadrer la gestion des risques ESG. L'équipe Investment Risk Monitoring, qui en fait partie, contrôle la conformité aux contraintes de l'investissement responsable.

Data	Non dédié L'équipe apporte un support aux questions liées à la source de la donnée, à la qualité de la donnée, à l'évaluation de la donnée et à l'infrastructure de la donnée
Informatique	Non dédié L'équipe est responsable de l'extraction des données des portefeuilles et de leur transmission à notre prestataire externe, ainsi que de la résolution d'éventuels problèmes liés aux outils et aux systèmes.
Marketing	Non dédié L'équipe vise à collaborer avec d'autres équipes pour produire des rapports ESG et des supports marketing ESG dédiés.

* Autres activités clés liées à l'investissement responsable effectuée par l'équipe d'investissement globale d'AXA IM Select :

- Le directeur des investissements global (CIO) supervise et approuve toutes les initiatives liées à l'investissement responsable. Le responsable de l'investissement responsable reporte au CIO.
- Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de l'intégration et du respect de toutes les contraintes liées à l'investissement responsable dans leurs portefeuilles, par exemple les exclusions ESG ou la classification SFDR
- Des spécialistes sectoriels effectuent des Due Diligence ESG au niveau des fonds
- L'équipe de Due Diligence Opérationnelle (ODD) effectue des Due Diligence ESG au niveau de la société de gestion sous-jacente
- Les gestionnaires de portefeuille sont responsables du suivi des indicateurs SFDR PAI (Principal Adverse Impact) chaque trimestre
- L'engagement avec les sociétés de gestion externes peut être entrepris par tout membre de l'équipe d'investissement en charge de ce fonds ou de cette société de gestion

Schéma de l'organisation dédiée à l'Investissement Responsable

AXA IM Select a mis en place un cadre de gouvernance autour de l'investissement Responsable, comme le montre le schéma ci-dessous :

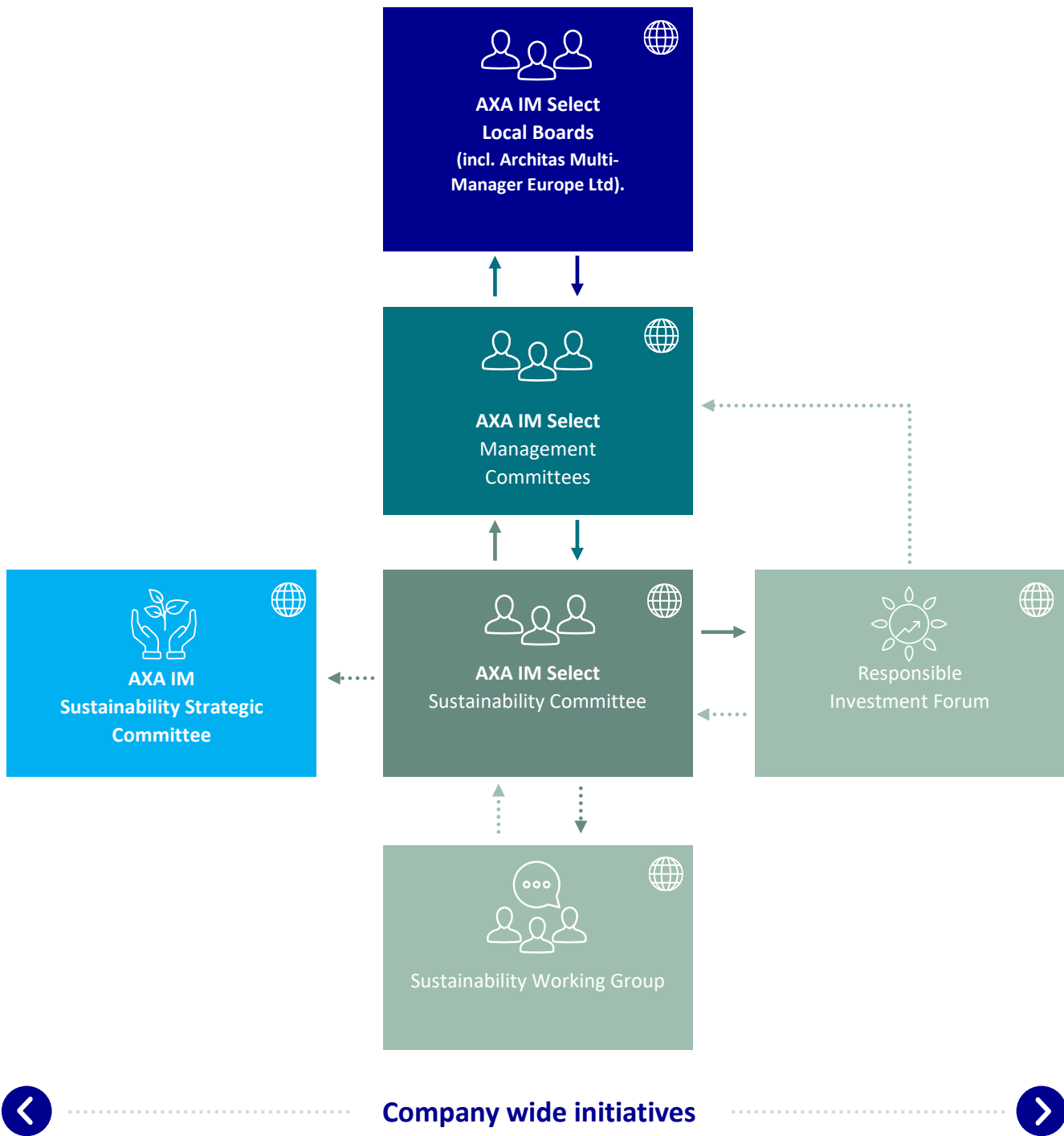


Figure 1: AXA IM Select RI Governance Committees

Comité	Rôle	Fréquence
Comités clés liés à l'Investissement Responsable d'AXA IM Select		
Forum de l'investissement responsable d'AXA IM Select (« Responsible Investment Forum »)	Ce forum, auquel participe l'équipe d'investissement globale, est présidé par le CIO et le responsable de l'investissement responsable. Il est utilisé pour les mises à jour clés et prises de décision concernant l'investissement responsable. Les sujets abordés comprennent les produits ESG ; les Due Diligence ESG ; les questions liées au règlement SFDR ; les données ESG, les rapports et la recherche ESG ; les Exclusions ; les Politiques et Procédures de l'investissement responsable et la coordination avec les autres organes de gouvernance au sein d'AXA IM.	Mensuelle
Comité de durabilité d'AXA IM Select (« Sustainability Committee »)	L'objectif de ce comité, présidé par le responsable ESG et dont le secrétariat est effectué par le responsable de la proposition ESG, est de superviser toutes les activités ESG (au-delà de l'investissement responsable) au sein d'AXA IM Select. Il est composé de 5 membres votants. Les principaux domaines d'intervention comprennent : les politiques liées à l'investissement responsable et aux facteurs ESG, l'évaluation de l'impact des nouvelles initiatives ESG ainsi que la promotion et l'adoption des principes ESG au niveau de l'investissement et de la société AXA IM Select.	Trimestrielle
Groupe de travail SFDR (« Sustainability Working Group »)	Ce Groupe de travail est présidé par le responsable de l'investissement responsable, dont le secrétariat est effectué par le responsable de la proposition ESG. L'objectif de ce Groupe de travail est d'informer, discuter et débattre de tous sujets liés à l'investissement responsable d'AXA IM Select nécessitant une collaboration interfonctionnelle. Les participants permanents comprennent des représentants des équipes Conformité, Juridique, Risque, Proposition, Investissement, Reporting et Données.	Bi-mensuelle
AXA Sustainability Strategic Committee	IM Comité mensuel au niveau d'AXA IM, présidé par le Directeur Chargé De Mission Au près Du Secrétaire Général d'AXA IM, rassemble les quatre <i>Business Unit (BU)</i> d'AXA IM pour discuter, informer et valider les mises à jour, nouveautés et directives en matière de durabilité. L'objectif est d'accroître le partage d'informations, de maintenir une source unique de prise de décision et d'assurer, dans la mesure du possible, la cohérence entre les <i>BU</i> .	Mensuelle

5. Cadre de l'investissement durable – Cinq piliers

Chez AXA IM Select, le cadre de l'investissement durable repose sur l'intégration ESG. AXA IM Select définit l'intégration ESG comme la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse, la gestion et les décisions d'investissement. Cette approche repose sur la conviction que ces facteurs peuvent influencer de manière significative la performance financière, en ligne avec les Principes pour l'Investissement Responsable définis par les Nations Unies.

Cette méthode permet d'analyser la capacité de chaque investissement à créer, maintenir et protéger la valeur, afin de s'assurer qu'il peut produire des rendements conformes aux attentes de ses clients.

L'intégration ESG dans les processus d'investissement repose sur cinq piliers: i) Due Diligence ESG ii) Exclusions ESG et iii) Implémentation SFDR iv) Actionnariat actif incluant le Vote v) Produits durables. La Gouvernance et le Suivi sont intégrés dans les cinq piliers.

Due Diligence ESG

Le processus de Due Diligence ESG est une partie obligatoire du processus d'investissement d'AXA IM Select, dans le cadre duquel les sociétés de gestion et les fonds sous-jacents sont évalués de manière qualitative par l'équipe Investissement donnant lieu à une notation « Rouge / Orange / Vert » pour les sociétés de gestion et un score ESG pour chaque fonds. AXA IM Select applique des seuils minimaux stricts pour s'assurer que les portefeuilles sont constitués de fonds/mandats qui sont moins susceptibles d'être exposés à des risques ESG non gérés et, le cas échéant, qui apportent une contribution positive à l'environnement et à la société. Ces risques ESG sont des pièges potentiels qui ne seraient pas identifiés par la seule analyse financière traditionnelle. L'objectif de ces scores est de fournir aux gestionnaires de portefeuilles des informations sur la qualité ESG des fonds communs de placement, afin de chercher à améliorer l'empreinte ESG des offres dans la mesure du possible.

La Due Diligence ESG se déroule en deux parties : l'évaluation de la Due Diligence Opérationnelle ESG (ODD), au niveau de la société de gestion, et l'évaluation de la Due Diligence en matière d'Investissement ESG (IDD), qui se concentre sur le fonds.

- **Due Diligence ESG Opérationnelle (« ODD ») au niveau de la société de gestion :** Les domaines couverts comprennent les politiques, les processus au niveau de la société de gestion, la gouvernance, la formation, les indicateurs clés de performance (KPI) et les engagements au niveau de la société. S'agissant d'une auto-évaluation, les sociétés de gestion reçoivent un questionnaire à l'ESG dans le cadre du processus global de l'ODD. En fonction des réponses, l'équipe ODD d'AXA IM Select peut choisir de poursuivre par une discussion avec l'entreprise évaluée. Les réponses sont ensuite évaluées, et un score est attribué selon un code couleur : rouge, orange ou vert. Les fonds des entreprises notées « Orange » et « Vert » sont éligibles à l'investissement. Cependant, les fonds des sociétés de gestion notées « Rouge » sont considérés comme inéligibles à l'investissement (à moins qu'il n'y ait une raison valable d'exempter cette règle qui devra être approuvée par le Forum de l'Investissement Responsable, défini ci-après) et la société de gestion ne peut pas être considérée pour des mandats délégués. Les sociétés de gestion notées « Rouge » peuvent être celles qui n'ont pas de politique d'investissement responsable ou qui ne disposent pas d'une ressource dédiée en matière d'investissement responsable ou dont l'intégration ESG au niveau de la société n'est pas satisfaisante. La liste des entreprises et leurs derniers résultats d'évaluation sont stockés sur un *Sharepoint* pour que l'équipe d'investissement puisse y accéder. L'évaluation est actualisée au moins tous les deux ans. Les gestionnaires d'actifs font l'objet d'une surveillance continue dans les médias à l'affût d'éventuelles mauvaises nouvelles concernant leur engagement envers les initiatives ESG et leur implication dans les pratiques de greenwashing.

Due Diligence ESG Investissement (« IDD ») au niveau du fonds / mandat : Il s'agit d'une évaluation qualitative des fonds ou des mandats basée sur un questionnaire rempli par les gestionnaires de fonds, comprenant trois sections notées qui ont leur propre pondération et couvrant les domaines suivants :



- i) L'intégration des facteurs ESG, incluant l'approche adoptée et les éléments concrets attestant de sa mise en œuvre.
- ii) L'engagement actionnarial, comprenant la méthodologie d'engagement, les modalités de suivi, les critères de mesure du succès, ainsi que des preuves de l'exercice actif des droits de vote ayant influé sur les décisions d'investissement.
- iii) La gestion des risques et le reporting, intégrant le suivi des risques ESG, les indicateurs clés de performance ESG, les reportings associés, ainsi que la prise en compte des risques liés au climat et à la biodiversité.

Le résultat de l'évaluation est un score ESG attribué à chaque fonds ou mandat de gestion qu'AXA IM Select confie. Actuellement, le score total est sur 5, cependant ceci est susceptible d'être modifié. Un seuil de score ESG est défini, il doit être respecté par tous les fonds/mandats – nouveaux et investis – pour être éligibles à l'investissement. Si le score ESG d'un fonds investi/mandat tombe en dessous du seuil, un processus d'escalade est défini pouvant conduire au retrait de ce fonds dans la liste des fonds approuvés. AXAIM Select utilise actuellement deux seuils de score ESG - l'un pour les fonds / mandats classés Article 6 et Article 8 au sens de la réglementation SFDR : obtenir une note minimale de 2/5 et l'autre pour les fonds / mandats de classés Article 9 : obtenir une note minimale de 3/5. L'évaluation est obligatoire pour tous les fonds/mandats nouveaux et investis et est actualisée au moins tous les dix-huit mois. À l'aide des informations recueillies – via le questionnaire et des discussions dédiées avec le gestionnaire de fonds si nécessaire – les analystes sectoriels se font une idée de la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présenteront les résultats à l'équipe d'investissement. Un questionnaire spécifique est utilisé pour les fonds passifs¹ ESG qui suit le même processus en exigeant d'atteindre le seuil de score ESG pour être éligible à l'investissement. Les fonds passifs non ESG n'ont pas besoin d'une Due Diligence complète en raison de la nature du fonds - cependant, elle s'appuie sur les notations au niveau de l'entreprise et seuls les fonds passifs des entreprises notées ambre ou vert sont éligibles à l'investissement.

Exclusions ESG

Chez AXA IM Select, la mise en œuvre des exclusions ESG est un pilier essentiel de la réalisation de l'investissement responsable. Au-delà des exclusions basées sur les scores ESG, AXA IM Select applique une série de politiques d'exclusion sectorielles ou normatives dans les mandats de gestion qu'elle confie. Ce faisant, AXA IM Select réduit son exposition aux risques ESG, ce qui lui permet de mieux gérer les risques liés à la durabilité et les principaux impacts négatifs (PAI).

Les zones d'exclusion couvrent les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- **Environnement** : Climat (extraction du charbon et production d'énergie à partir du charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux), biodiversité (production d'huile de palme) ou produits de base (dérivés de produits alimentaires) ;
- **Social** : Santé (production de tabac) et droits de l'homme (violations du Pacte mondial des Nations Unies (« UNGC ») ; fabrication d'armes controversées)

¹ Il s'agit de fonds passifs qui sont classés soit dans la catégorie SFDR Article 8, soit dans la catégorie SFDR Article 9, et/ou dont le nom comporte des termes liés à l'ESG

- **Gouvernance** : Éthique des affaires (violation de l'UNGC).

Périmètre concerné :

- **Fonds avec une délégation de gestion financière** : La majorité des fonds dont la gestion financière est déléguée applique une liste d'exclusion. Ceci est déterminé en collaboration avec le gestionnaire de portefeuille et les clients concernés. La politique d'exclusion d'AXA IM, telle que décrite [ici](#), est appliquée par défaut. Toutefois, des exceptions peuvent être faites en fonction du type de produit et des exigences du client souhaitant appliquer la politique d'exclusion et la liste du Groupe AXA, telles que décrites [ici](#).
- **Fonds de fonds** : Bien que les exclusions ne puissent pas être appliquées aux fonds externes ouverts à différents investisseurs, AXA IM Select surveille l'alignement des domaines d'exclusion des fonds par rapport aux domaines d'exclusion d'AXA, en accordant une attention particulière aux exclusions liées au charbon thermique.

Vous trouverez de plus amples informations sur la liste des exclusions au sein d'AXA IM ici : [Nos politiques, méthodologies et rapports sur le développement durable | AXA IM Corporate](#)

Vous trouverez de plus amples informations sur la liste des exclusions au sein du Groupe AXA ici : [Investissement responsable | AXA](#)

Mise en œuvre du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Depuis l'introduction du règlement SFDR en mars 2021, les équipes d'AXA IM Select ont travaillé en collaboration pour former une vision stratégique de l'approche SFDR d'AXA IM Select et mettre en œuvre les changements nécessaires, notamment de nouveaux processus, systèmes et outils. Toutes les informations spécifiques au règlement SFDR relatives aux fonds peuvent être trouvées [ici](#) ou dans les documents du manuel de procédures de chaque département, le cas échéant. Les informations relatives aux différents articles (articles 3, 4, 5, 6, 10) qui sont des exigences du règlement SFDR sont publiées sur les sites internet d'AXA IM Select [France](#) et [Irlande](#). En complément, un document détaillant le cadre SFDR d'AXA IM Select est tenu à jour afin de réunir toutes les approches liées au règlement SFDR d'AXA IM Select, des contraintes d'investissement aux instructions relatives à la documentation juridique.

Actionnariat actif – Engagement et vote

Engagement

En tant que multi-gérant, AXA IM Select est dans une position unique pour influencer et orienter les capitaux et les financements vers des contributions positives à l'environnement et à la société, facilitant ainsi la transition vers une économie durable. L'une des principales approches clés pour y parvenir est l'engagement. L'approche d'engagement d'AXA IM Select s'inscrit dans la politique d'engagement globale d'AXA IM ([Our Sustainability policies, methodologies & reports | AXA IM Corporate](#)) qui définit la philosophie, tout en tenant compte des spécificités de chaque classe d'actifs gérée par toutes les *business units* d'AXA IM.

Le cadre d'engagement d'AXA IM Select comprend i) l'engagement avec les gestionnaires de fonds et les gestionnaires délégués ii) l'engagement avec les clients iii) les initiatives de l'industrie. Ce qui peut contribuer à influencer, promouvoir et orienter vers de meilleures pratiques d'intégration ESG. L'approche de l'engagement est décrite dans le Cadre d'Engagement d'AXA IM Select qui est maintenu en interne.

Vote

AXA IM Select applique la Politique de Vote d'AXA IM pour les actifs qu'elle détient directement et ceux qui sont détenus par l'intermédiaire d'un gestionnaire délégué dans des Fonds de Mandats. Les documents relatifs à l'activité de vote d'AXA IM Select pour ces actifs sont disponibles sur demande.

Publication des résultats de la politique de vote

La politique d'engagement actionnarial d'AXA IM Select France ainsi que son compte-rendu annuel au titre de l'exercice 2024 sont disponibles ici : [Informations juridiques et réglementaires | AXA IM](#)

Produits durables

Chez AXA IM Select, les produits durables se composent actuellement des cinq catégories de produits suivantes :

- i) fonds labellisés ISR
- ii) fonds labellisés Greenfin
- iii) fonds (non labellisés) ayant une approche fondée sur un engagement significatif tel que décrit par la position N°2 de la position-recommandation DOC-2020-03 de l'AMF
- iv) portefeuilles conseillés composés en majorité de fonds ayant une approche fondée sur un engagement significatif tel que décrit par la position N°2 de la position-recommandation DOC-2020-03 de l'AMF et
- v) produits classés Article 8 et Article 9 selon la réglementation SFDR.

AXA IM Select France dispose actuellement de fonds labellisés par l'État français. Les deux labels suivants ont été mis en place : le label ISR « Investissement Socialement Responsable » et le label Greenfin. De plus amples informations, notamment sur la conformité des fonds aux labels et au reporting, sont disponibles sur les sites du [label ISR](#) et du [label Greenfin](#). Les équipes d'AXA IM Select France vérifieront également trimestriellement la liste des fonds labellisés ISR et Greenfin, sur leur site respectif, afin de s'assurer que tous les fonds sélectionnés sont toujours labellisés.

- **Indicateurs d'impact ESG utilisés** - Les indicateurs d'impact utilisés seront par « transparence » ceux utilisés par les OPC sous-jacents sélectionnés. La mise à jour est annuelle.
- **Support d'information des investisseurs sur la gestion responsable** - AXA IM Select France a créé une rubrique sur chaque fonds dans son site Internet dans laquelle les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via le reporting ESG mis à jour au moins une fois par an pour les OPC labellisés ; le reporting mensuel incluant des commentaires et données financières ; l'ensemble de la documentation réglementaire (DIC, prospectus complet, rapport annuel...)

Gouvernance et suivi

AXA IM Select considère que la gouvernance et le suivi des questions relatives à l'investissement responsable sont des éléments clés pour atteindre ses objectifs. Outre le personnel dédié et les organes de gouvernance au niveau de l'entreprise, AXA IM Select concentre également ses efforts au niveau des fonds :

- **Implication de l'équipe d'investissement** : La majorité de l'équipe d'investissement est impliquée dans les processus d'investissement responsable tels que la Due Diligence ESG par des spécialistes du secteur, la mise en œuvre d'exclusions ESG par les gestionnaires de portefeuille, la mise en œuvre du règlement SFDR, par tous les membres et le suivi du taux de finalisation des Due Diligence ESG, par les analystes.
- **Reporting et suivi des fonds** : Tous les fonds/mandats font l'objet d'un suivi à une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle, comme spécifié dans le processus de Due Diligence. Outre une

mise à jour de la note « IDD », cela peut inclure des discussions directes avec les gestionnaires, ce qui permet d'assurer une liaison étroite sur toutes les questions liées aux facteurs ESG. Le suivi des fonds par les gestionnaires de portefeuille comprend la vérification du potentiel actuel et futur de conformité aux contraintes convenues – par exemple, les exigences en matière de label des fonds et les exigences relatives à la classification SFDR. Il convient de noter que toutes les contraintes convenues sont contrôlées par le département de surveillance des risques d'investissement à une fréquence déterminée.

- **Greenwashing** : Bien que les processus de Due Diligence ESG soient mis en place pour entreprendre des évaluations approfondies des entreprises et des fonds/mandats du point de vue de l'investissement responsable afin de garantir leur qualité et leur crédibilité ESG, AXA IM Select reconnaît qu'il peut y avoir des risques inattendus. Par conséquent, AXA IM Select surveille les actualités pour détecter toute alerte liée au greenwashing. Au niveau de l'entreprise, une fois que l'équipe ODD est alertée d'éventuels problèmes de greenwashing concernant les gestionnaires d'actifs investis, un contact avec le représentant du service client est pris pour obtenir plus de détails sur le sujet. Entre-temps, des recherches indépendantes sont également menées sur plusieurs médias de l'industrie. Une note contenant les premiers éléments est communiquée en interne aux représentants du Comité de Direction et en externe à tous les clients détenant des investissements auprès du/des gestionnaire(s) d'actifs concerné(s). L'équipe ODD globale reçoit les résultats et une demande d'approbation d'une note Orange pour le ou les gestionnaires d'actifs. L'équipe ODD continue de surveiller la situation et l'évolution de toute enquête menée par les organismes de réglementation et/ou d'application de la loi et tient les intervenants internes et externes informés de tout nouveau développement, y compris en discutant avec le gestionnaire des mises à jour si nécessaire. Au fil du temps, si le gestionnaire est en mesure de démontrer que le problème a été résolu, la notation qui avait été dégradée par cette alerte peut alors évoluer positivement. Au niveau du fonds, si une alerte est constatée, le spécialiste sectoriel est chargé de vérifier le problème avec le gestionnaire du fonds. Les prochaines étapes sont déterminées en fonction des mesures prises par le gestionnaire de fonds en réponse à l'alerte, y compris la présentation du cas au Forum de l'investissement responsable si nécessaire.

6. Gestion des Risques ESG

En outre, en tant que société de gestion de portefeuille, AXA IM Select établit et maintient opérationnelle une fonction permanente de gestion des risques indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des autres départements et couvrant les missions suivantes : i) Conseiller et assister les autres départements et les instances dirigeantes ; ii) S'assurer de la robustesse et de la bonne application des dispositifs de gestion des risques ; iii) Assurer la mise en œuvre opérationnelle et financière ; iv) Mettre en œuvre la politique de gestion des risques qu'elle a définie.

Certaines des fonctions clés liées à la gestion des risques ESG sont présentées ci-dessous.

Surveillance des risques en matière d'investissement responsable

AXA IM Select dispose d'une équipe dédiée à la surveillance des risques d'investissement pour tous les fonds. L'équipe est responsable des contrôles post-trade pour s'assurer du respect de toutes les règles et contraintes convenues et indiquées dans le prospectus des produits. Par exemple, lorsque ceci est pertinent, l'équipe Risques s'assure du respect i) des différents ratios spécifiques aux labels ISR et Greenfin sur les fonds labellisés et reporte au Comité des Risques les contrôles effectués ; ii) des listes d'exclusions ; iii) du niveau d'investissement durable dans les portefeuilles ayant un minimum à respecter ; iv) du seuil des fonds sous-jacents visés à l'Article 8 et à l'Article 9

de la réglementation SFDR ; v) du seuil minimum de notation qualitative ESG. Le contrôle périodique est pris en charge par l'audit d'AXA IM. Plus particulièrement, concernant les fonds labellisés, un contrôle permanent de :

- 1er niveau, pris en charge par les fonctions opérationnelles incluant le paramétrage des contraintes dans les outils *front-to-back*. La contrainte sur le pourcentage de fonds ISR et Greenfin est paramétrée en ex-ante dans l'outil front. L'équipe du référentiel met à jour les labels des fonds dans la base NEOXAM trimestriellement afin d'alimenter le moteur de contrainte ex-ante ainsi que les fichiers de contrôle de l'équipe Risques.
- 2nd niveau, principalement pris en charge par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, et visant à s'assurer que les contrôles de 1er niveau ont bien été réalisés.
- L'application de la politique d'investissement durable est intégrée dans ce dispositif de contrôle et fait l'objet de rapports spécifiques

Conformité Contrôle ESG

AXA IM Select France est également tenue de disposer d'une fonction Compliance chargée d'effectuer les tâches suivantes :

- Conseiller et assister les équipes d'AXA IM Select pour se conformer aux obligations réglementaires de la société de gestion et des produits ;
- Les politiques et les procédures relatives à l'investissement responsable ainsi que leur mise en œuvre font partie du programme de surveillance de la conformité, qui adopte une approche fondée sur les risques.

Indicateurs ESG clés reportés aux instances de Direction

Dans le cadre de l'intégration des obligations de l'Union Européenne en matière de finance durable, AXA IM Select a défini des indicateurs de suivi de l'implémentation de sa stratégie ESG. Depuis fin 2023, chaque entité juridique d'AXA IM Select mesure et rend compte d'indicateurs clés ESG aux conseils d'administration et aux comités de direction locaux et globaux.

Conflit d'intérêts

AXA IM Select maintient un dispositif sur les conflits d'intérêts qui inclut dans son champ d'application les conflits potentiels liés à l'engagement. AXA IM Select attend également de ses gérants délégués que leur politique de conflits d'intérêt soit conforme à la directive MiFID ou à des exigences locales équivalentes. Étant donné qu'AXA IM Select n'investit pas directement dans des entreprises, il n'y a pas de conflits spécifiques liés aux sujets de « *stewardship* ».

7. Reporting ESG

AXA IM Select contribue aux multiples rapports entités d'AXA IM dont le rapport d'engagement d'AXA IM (« AXA IM Stewardship Report »).

Deux rapports entités clés sont décrits ci-dessous :

Rapport des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)

AXA IM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies et, à ce titre, complète périodiquement le rapport requis. AXA IM Select, en tant que *Business Unit* d'AXA IM, fait partie du champ

d'application du rapport d'AXA IM et est incluse dans celui-ci depuis 2025. Le rapport le plus récent est disponible sur le site Internet d'AXA IM Responsible Investment.

Publication du rapport Article 29 relatif à la Loi française Energie Climat au niveau d'AXA IM Select France

L'article 29 de la Loi française Énergie-Climat fait évoluer le cadre instauré par l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique de 2015, en renforçant et précisant les obligations de transparence en matière de durabilité. Par conséquent, AXA IM Select France publie un rapport Article 29 pour l'entité AXA IM Select France et pour tous les fonds et mandats dont l'encours, à la date de clôture, est supérieur à 500 millions d'euros.

Les rapports sont disponibles ici : [AXA IM Select France | Investissement responsable](#)

8. Annexe A : Documents

Documents	Lien
Politique d'Investissement Responsable d'AXA Investment Managers	Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable AXA IM FR
Politique d'Investissement Responsable du Groupe AXA	Investissement Responsable AXA
AXA IM Select SFDR Legal Disclosures (Ireland)	Irish Domiciled Funds AXA IM
Réglementation SFDR d'AXA IM Select France	AXA IM Select France Investissement responsable
Reporting Article 29 de la Loi Energie Climat d'AXA IM Select France	AXA IM Select France Investissement responsable
Politique de Vote et d'Engagement actionnarial d'AXA IM Select France	Informations juridiques et réglementaires AXA IM
Rapport d'exercice des droits de vote d'AXA IM Select France	Informations juridiques et réglementaires AXA IM
Politique de gestion des Conflits d'Intérêt d'AXA IM Select France	Informations juridiques et réglementaires AXA IM
Procédures Investissement d'AXA IM Select France	Internal documents

9. Annexe B: Glossaire

You can find it [here](#).